

Webinaire Emballages

Témoignage de la Métropole de Lyon

8 octobre 2024



**Auvergne
Rhône-Alpes**

Énergie Environnement

Avec le soutien de
:



Comment peut-on intégrer la notion de réduction des emballages dans les marchés publics ?

Démarche de la Métropole de Lyon

Enjeu des emballages dans les stratégies d'achats et le Schéma de Promotion des achats responsables

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Le SPAR

Volets	Axes	Grand Sujet
Volet 1 : Orientations de la politique d'achat responsable & transformation des cadres d'achat	Axe 1 : Promotion de modèles économiques durables	Simplifier l'accès à la commande publique des petites structures économiques
		Soutenir l'économie sociale et solidaire
		Stimuler les offres de biens, services et procédés innovants
	Axe 2 : Viabilité environnementale	Soutenir le développement d'une offre créatrice de valeur environnementale et sociale
		Mieux apprécier les comportements vertueux des entreprises au regard des objectifs du développement durable
		Réduire l'empreinte carbone
	Axe 3 : Inclusion et justice sociale	Augmenter la circularité des matières et matériaux
		Préserver la santé, le bien-être des habitants et du vivant
		Contribuer au retour à l'emploi et améliorer la qualité de l'insertion professionnelle
Volet 2 : Actions de transformation dans les pratiques internes et les interactions avec les acteurs économiques	Axe 1 : Pour un dialogue renforcé avec les acteurs économiques	Agir en faveur de la promotion de l'égalité femme-homme et des non discriminations
		Soutenir les structures favorisant l'insertion par l'activité économique et le travail des personnes en situation de handicap :
		Limiter la consommation et la distribution de plastiques à usage unique dans la commande publique
	Axe 2 : Transformation des pratiques internes d'achat	Renforcer la coopération entre les acteurs
		Publier et mettre à jour le programmation pluriannuelle des achats
		Développer le sourcing pour mieux prendre en compte les enjeux de justice sociale et de transition écologique dans les marchés publics
	Axe 3 : Gouvernance du SPAR	Renforcer la relation avec les fournisseurs et leur évaluation
		Adapter les processus internes de travail pour intégrer les enjeux du développement durable
		Partager des outils et des ressources
Volet 3 : Objectifs spécifiques par filière d'achats	Filière Bâtiments et Travaux publics Filière de l'alimentation et en cohérence avec le projet alimentaire territorial du territoire lyonnais (PAT Ly) Filière de la mobilité Filière du numérique Filière textile	Assurer le pilotage interne du SPAR
		Essaimer les orientations du SPAR dans le cadre des collaborations nouées avec d'autres acteurs publics ou privés
Volet 4 : Indicateurs de suivi du SPAR et Objectifs cibles environnemental et social		

Le SPAR

3 objectifs et actions relatives aux emballages :

- Limiter la consommation et la distribution de plastiques à usage unique dans la commande publique : Identifier les marchés concernés par l'usage de produits plastiques et rédiger des clauses environnementales types « sans plastique » pour réduire ou supprimer l'usage (en priorité sur le PPUU)
- Filière Alimentation : réemploi des emballages
- Filière Textile : réduction des déchets d'emballage et simplification des emballages pour le stockage des articles

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Les emballages à la croisée de plusieurs politiques

- Label économie circulaire (axe commande publique)
- Plan zéro plastique
- PLPDMA : Plan Local de prévention des déchets de la métropole
- Mais aussi : santé, lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens et protection de la biodiversité
- Le volet économique sur la réduction des déchets dangereux particulièrement coûteux à traiter -> acheter moins de produits au logo CLP = moins de déchets d'emballages spécifiques et de gestion via les sites spécialisés

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Retour d'expérience la Métropole de Lyon dans le cadre du marché de produits d'entretien

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Contexte du marché

Fourniture de produits d'entretien, d'hygiène et d'accessoires de nettoyage

- Accord cadre à bons de commande
- Notifié en avril 2022
- Durée de 4 ans
- 57 adhérents bénéficiaires du cadre d'achat en février 2024

La centrale d'achat de la Métropole en bref :

- Dispositif de mutualisation encadré par le Code de la Commande publique
- 150 adhérents
 - Communes
 - Collèges
 - CCAS
 - Autres
- 40 marchés => 5 familles d'achat

Clause de progrès CCTP :

7.4 Conditionnement des colis

- **Le titulaire cherche à optimiser en permanence le conditionnement des produits de façon à limiter la perte de place, et ainsi à réduire à la source les volumes d'emballages.**
- Tous les emballages nécessaires sont à la charge du titulaire. Aussitôt que nécessaire et dès lors que la livraison comprend plusieurs cartons, les colis sont conditionnés en palettes filmées impérativement dessus et côtés.
- Les palettes de manutention sont des palettes de dimension Europe 800X1200 mm et de hauteur maximale 1 800 mm. Les palettes seront reprises par le prestataire soit au moment de la livraison soit lors d'une visite ultérieure. De manière générale le titulaire s'efforcera de réduire le poids des conditionnements et d'améliorer leur commodité de saisie (poignée ou autre) dans un but de prévention des accidents du travail et prévenir le risque de trouble musculo-squelettique.
- **Dans un processus d'amélioration continue, et de manière à limiter les emballages, il propose en cours de marché des solutions pour favoriser la réutilisation des emballages (au regard des commandes passées et à venir).**

Critère de jugement des offres:

CRITERE 1	Prix des prestations : Apprécié sur la base d'un devis quantitatif estimatif représentatif des besoins estimés sur un an d'exécution du marché	45 %
CRITERE 2	Valeur technique : Ce critère est divisé en 3 sous-critères :	55 %
Sous-critère 1	Qualité et performance technique des produits et articles proposés : Ce sous-critère sera jugé sur la base des échantillons fournis accompagnés de fiches techniques et fiches de données de sécurité.	30 %
Sous-critère 2	Performance de la démarche environnementale Ce sous-critère sera évalué sur la base d'un mémoire technique appréciant la proportion de produits éco-labellisés, la politique du candidat en matière de gestion des conditionnements et emballages (recyclabilité) ainsi que son accompagnement dans une démarche continue de performance environnementale (plan de progrès).	15 %
Sous-critère 3	Pertinence de l'organisation et de la mise en œuvre de la prestation : Ce sous-critère sera évalué sur la base d'un mémoire technique, appréciant l'organisation de la distribution de fournitures, la qualité de la gestion des stocks, la qualité du service après-vente et la prise en charge des prestations de maintenance, le process de facturation, l'ergonomie du portail de commande, l'offre des candidats en matière de formation ou information	10 %

Notation des offres

Sous-critère n° 2 : Performance de la démarche environnementale : 15%		
1	60% de produits éco-labellisés et 22% de références conformes aux attendus de recyclabilité. Pas de proposition en matière de gestion des emballages et conditionnement ni plan de progrès	6
2	60% d'articles éco-labellisés et 34% de références conformes aux attendus de recyclabilité. Le candidat travaille avec différents partenaires engagés dans la gestion et la recyclabilité des emballages. Plan de progrès parcellaire.	9
3	60% d'articles éco-labellisés et près de 98% de références conformes aux attendus de recyclabilité. Le candidat propose un système de poche permettant de réduire les emballages. Plan de progrès est satisfaisante. Le candidat propose plusieurs solutions d'évolution concrètes à mettre en place sur la durée de vie du marché)	12
4	60% d'articles éco-labellisés et 100% de références conformes aux attendus de recyclabilité. 100% déchets d'emballage recyclés. L'offre du candidat sur la notion de plan de progrès est satisfaisante. Le candidat propose de passer par une approche nouvelle du nettoyage tournée vers la performance environnementale en utilisant des procédés innovants.	12
5	Moins de 20% d'articles éco-labellisés mais son offre comporte 54% de références conformes aux attendus de recyclabilité. Le candidat n'apporte pas de précisions sur la recyclabilité des emballages. L'offre du candidat sur la notion de plan de progrès est assez satisfaisante.	6

Analyse des offres

5 offres analysables :

- Conformité aux enjeux de recyclabilité les taux sont de 22% 34% 54% 98% et 100%
- Gestion des emballages : 2 candidats sur 5 développent cette notion dans leur mémoire technique
 - Travail avec des partenaires engagés dans la gestion et la recyclabilité des emballages
 - Système de poches permettant la réduction des emballages

Critère associé au plan de progrès :

- ...Il est attendu du titulaire qu'il propose un accompagnement des bénéficiaires vers une démarche de progrès continu. Il devra notamment apporter des solutions concrètes visant à une gestion plus rationnelle des produits, des commandes et de la distribution des fournitures....
- ...Le plan de progrès est à considérer en corrélation avec la prestation d'audit décrite au 6.2 du présent CCTP.
- **Le titulaire s'attachera à suivre tout au long du marché l'impact des commandes en termes de production de déchets.** À cet effet, et dans un processus d'amélioration continue, **il se montre force de proposition pour réduire la quantité de déchets produits** et peut proposer des outils de suivi des éléments suivants :
 - Conditionnement : matière et estimatif des quantités, lien avec les fournisseurs, possibilité de réutilisation / réemploi (lien avec le chapitre V)
 - Produit composé d'emballage réalisé à partir de matières recyclées (de manière partielle ou complète)
 - Produit composé d'emballage recyclable (de manière partielle ou complète).
- En aucun cas, les actions du plan de progrès ne pourront remettre en cause l'économie générale du marché.

Proposition du prestataire sur le plan de progrès

Plan de progrès en 5 axes dont 1 porte sur la gestion des déchets :

- Favoriser l'utilisation de produits créant moins de déchets
 - Favoriser l'utilisation de produit concentrés et réutilisables
 - Promotion d'une gamme de produits qui fonctionne à l'aide d'un système de distributeurs et de poches recyclables
 - Utilisation de lavette et franges lavables
 - Favoriser l'utilisation de produits concentrés
 - Indicateur => pourcentage de produits concentrés
- Optimisation des conditionnements
 - Favoriser l'achats de produits conditionnés et non à l'unité

Suivi et résultats du plan de progrès

Indicateurs	Résultats 2022	Cible 2023	Résultats 2023
% de commandes inférieures à 100 euros HT	9%	5%	11%
% de commandes inférieures à 150 euros HT	17%	12%	18%
% de commandes livrées sans reliquat	92,5%	95%	90,5%
% de produits concentrés	94,5%	54%	92,5%
% de produits éco-responsables ou éco-labellisés	49 %	54%	47%

Conclusion

Points positifs :

- Les candidats ont globalement bien mis en avant la conformité aux enjeux de recyclabilité dans leurs offres
- Lors de l'exécution, le prestataire a largement atteint les objectifs concernant la fourniture de produits concentrés

Point de vigilance :

- Le fait que le marché passe par la centrale d'achat ne nous permet pas d'avoir de moyens d'action sur les produits du BPU qui sont finalement commandés par les adhérents, ainsi que sur les fréquences de commande.
 - Pour pallier à cela il est possible d'intégrer au CCTP une clause d'étude statistique des produits qui sont commandés
 - Le BPU doit rester attractif pour nos adhérents



Merci

De votre attention

Avec le soutien de

:



MÉTROPOLE

GRAND

LYON